

[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

le 26/07/2022

Monsieur Yves LE CANN,  
Commissaire enquêteur  
Maire de Saint Jean D'illac  
120 Avenue du Las BP 10  
33127 Saint Jean D'illac

Objet : enquête publique pour le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (permis de construire et défrichement) commune de DE SAINT JEAN D'ILLAC

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'émet un **avis défavorable** au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque (permis de construire et défrichement) sur la commune de SAINT JEAN D'ILLAC, aux motifs que :

Le SDIS dans son avis du 18/02/2020 a émis un avis défavorable au projet.

La MRAe dans son avis du 19 mai 2021 indique « La MRAe recommande de reprendre le dossier et de justifier le projet par la présentation de la démarche de sélection du site d'étude, et en particulier des sites alternatifs envisagés au regard des orientations nationales et régionales privilégiant l'implantation des parcs solaires sur des sites artificialisés, bâtis ou non bâtis.

En l'état du dossier présenté, la MRAe considère que la justification de la localisation du projet n'est pas satisfaisante.

L'information du public a été réalisée au minimum

Il y a conflit d'intérêt entre le premier adjoint de la mairie, et le maître d'ouvrage.

Il y a incohérence à vouloir défricher alors que plus de 21 000 Ha de forêt viennent de brûler et que d'autres possibilités existent.

Le SDIS fait notamment remarquer :

- que l'étude a été réalisée en l'absence des documents suivants : avis de la fédération girondine de DFCI concernant l'impact du projet sur le réseau desserte DFCI.
- que le porteur du projet ne prévoit pas d'ilotage par voie principale revêtant par là l'attaque d'un sinistre avec une impossibilité opérationnelle
- que la zone de débroussaillage est prévue à 50 m , alors que le PPRIF porte cette distance à 100 m
- l'absence de mise en place d'une aire de mise en aspiration

La MRAE note

- que le risque d'incendie, PPRIF du 19/08/2010, classe **le site en zone d'aléas fort**
- que le dossier ne garantit pas l'absence d'incidence sur les zones humides
- que les mesures de compensations méritent d'être revues
- que le projet n'est pas conforme à la stratégie de l'Etat qui prescrit un développement prioritaire du photovoltaïque sur les terrains délaissés et artérialisés. Dans son mémoire de réponse le maître d'ouvrage n'apporte pas de justification valable .il n'y a pas eu de véritable recherche d'autres sites pouvant accueillir cette centrale.
- qu'il n'y a pas de justification argumentée au sujet de la non présence de sites alternatifs au projet
- que le dossier est à reprendre et de justifier le projet par la présentation de la démarche de sélection du site d'étude.

Il est à noter que le dossier initial est de 47.76 Mb et que le mémoire de réponse de 32.89 Mb , ce qui tend bien à prouver que le dossier était pour le moins sommaire et insuffisant.

L'information du public a été réalisée au minima et les informations peu accessibles

- Le dossier lui-même fait 47.76 Mb ce qui représente un certain temps de chargement et une consultation difficile .Le mémoire de réponse fait 32.89 Mb. Il aurait été préférable de découper ces fichiers trop lourds.
- Aucune information sur le site informatique de la mairie .Il faut chercher le projet dans la rubrique urbanisme, enquête publique

**Service & infos**

- > Accueil
- > Etat civil
- > Élections
- > Formulaires et démarches
- > Kiosque famille
- > Plan de la ville
- > Bus et transports
- > Numéros d'urgence
- > Annuaire des entreprises
- > Charte de modération
- > Mentions Légales
- > Cimetière communal

**Actualités**

**ENQUÊTE**

**VOS HABITUDES D'ACHAT EN 3 CLICS**

ACCUEIL RENFORTS POMPIERS

ENQUÊTE - HABITUDES D'ACHAT

CONSEIL MUNICIPAL

**MÉTÉO DES FORÊTS**

Niveau de vigilance en cours

**JAUNE**

Conduite à tenir

En savoir plus

**MÉDECINS DU MONDE - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION**

Médecins du monde, association de solidarité internationale ayant pour vocation de soigner les populations les plus vulnérables organise une campagne de sensibilisation en porte-à-porte sur la commune de Saint Jean d'Ilac du lundi 27 juin au samedi 23 juillet 2022. Durant cette période, l'équipe sera clairement identifiable grâce à...

[Lire la suite](#)

**DÉCALAGE DE LA COLLECTE DES DÉCHETS**

En raison des températures élevées pour cette fin de semaine (16 et 17 juin), la collecte du matin débutera à 04h00 et celle de l'après-midi à 10h30. >> Pensez à sortir votre bac la veille au soir.

[Lire la suite](#)

**CONSULTATION PUBLIQUE**

Consultation publique - Nuisances sonores Ayant accueilli plus de 80 000 mouvements en 2019, l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac est soumis à l'obligation de disposer d'un P.P.B.E. / Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement. >> Jusqu'au 02 juillet 2022 ce plan est soumis à la consultation du public. Pour c...

[Lire la suite](#)

**Bibliothèque municipale**

**GUIDE DES ASSOCIATIONS 2021-2022**

[Lire plus de publications sur Calaméo](#)

Le lien pour trouver l'enquête publique sur le site de la préfecture conduit à l'ensemble de la totalité des enquêtes publiques 2022. Il faut dérouler le menu de 3 pages pour trouver enfin l'enquête de Saint Jean D'Ilac.

Enquête publique - Consultation du public - 2021

**Enquête publique - Consultation du public - 2022**

**Passage en vigilance rouge pour le risque de feux de forêt en Gironde**

[> Voir l'article](#)

Les enquêtes sont classées par ordre alphabétique de la commune où se déroule la consultation.

**A lire dans cette rubrique**

- ▶ **BORDEAUX - Modification de la ZAC Saint Jean Belcier**  
Participation du public à venir
- ▶ **CESTAS - CEMEX GRANULATS Sud-Ouest - Consultation publique**
- ▶ **SAINT-LOUBES - CEMEX GRANULATS Sud-Ouest - Consultation publique**
- ▶ **ARES - LEGE CAP FERRET- Mise à disposition du public**  
Il est procédé à une mise à disposition du public du lundi 23 mai au mardi 7 juin 2022 inclus du dossier de demande de permis d'aménager concernant les travaux de démolition et de reconstruction d'une passerelle piétonne sur les communes d'Arès et (...)
- ▶ **ARES - LEGE CAP FERRET- Mise à disposition du public-travaux démolition/reconstruction passerelle**
- ▶ **AUDENGE - SAS Capy - Demande d'enregistrement ICPE**  
Demande d'enregistrement d'un centre de dépollution et de démontage de bateaux de plaisance ou de sport hors d'usage situé sur la commune d'Audenge.
- ▶ **MERIGNAC - société LVMA - Consultation publique**
- ▶ **FLOIRAC - PRU Dravemont**  
Le quartier de DRAVEMONT, compte environ 2460 habitants répartis dans 689 logements, il est situé au Nord-Est de la commune de Floirac, et fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain porté par Bordeaux Métropole.
- ▶ **SAINT SULPICE ET CAMEYRAC - Société INITIAL BTB**  
Une consultation publique relative à la demande d'enregistrement au titre des installations classées présentée par la société INITIAL BTB, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un pressing (augmentation de la capacité de production), se (...)
- ▶ **SAINT-JEAN-D'ILLAC - LAPERGE ENERGIES - Enquête publique photovoltaïque**

« | Précédent | 1 | 2 | 3 | 4 | Suivant | »

On a le sentiment que tout est fait pour faire passer le projet sans véritable consultation.

SUD OUEST Publicité

premium

## Saint-Jean-d'Illac (33) : bisbilles autour d'un parc photovoltaïque

Lecture 2 min

Accueil • Gironde • Bègles



📷 Dominique Beyrand (au premier plan), à côté du maire Edouard Quintano © Crédit photo : O.D.

Par Olivier Delhoumeau  
Publié le 18/12/2020 à 10h23  
Mis à jour le 18/12/2020 à 15h30

S'ABONNER



**Tout en défendant Dominique Beyrand, soupçonné de conflit d'intérêts par l'élu d'opposition Patrick Babayou, le maire Edouard Quintano a proposé jeudi, en conseil municipal, d'annuler une délibération concernant la création d'un parc photovoltaïque. Pour la représenter plus tard avec un autre rapporteur**

L'écologiste Dominique Beyrand, premier adjoint au maire de Saint-Jean-d'Illac, est-il au cœur d'une affaire de conflit d'intérêts ? L'élu d'opposition Patrick



Il y a incohérence à vouloir défricher alors que plus de 21 000 Ha de forêt viennent de brûler. Il y aurait possibilité d'utiliser les toitures des constructions actuelles et futures pour y installer ces panneaux photovoltaïques, sans nuire à la nature (exemple le super marché et parking sur la commune de MIOS).

Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

